

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
(2016-2017)  
LE 13 DÉCEMBRE 2016**

**01.00 RECUEILLEMENT**

À 19 h 30, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de messieurs Jean-Guy Tremblay, attaché politique et Alexandre Lampron, attaché de presse pour le député provincial de La Prairie monsieur Richard Merlini, de madame Martine Provost, présidente de l'Association des professeurs de Lignery (APL), de madame Christiane Lachapelle-Perron, présidente de l'Association des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement de Champlain (ADEC), de monsieur Jason Trevis, président de la section locale Grandes-Seigneuries/New Frontiers de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), de madame Priscilla Lam Wai Shun, présidente du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, de madame Micheline Thibodeau, avocate au Service à la clientèle, de madame Marie-Claude Malboeuf, journaliste à La Presse, et de madame Maude Rousseau, protecteur de l'élève.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)  
Suzanne Gaudette (5)  
Margot Pagé (9)  
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)  
Stéphane Bessette (1)  
Stéphane Desjardins (8)  
André Dugas (7)  
Cédric Fontaine (6)  
Alain Lemieux (11)  
Martin Viau (3)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

**Les commissaires parents**

Tommy Gaulin, commissaire parent du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage  
Sophia Plante, commissaire parent  
Valérie Roy, commissaire parent, niveau primaire  
Isabelle Vermette, commissaire parent, niveau secondaire

AINSI QUE :

M<sup>me</sup> Michelle Fournier, directrice générale  
MM. André Guérard, directeur général adjoint  
François Jannelle, directeur général adjoint

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M<sup>me</sup> Germain Brière, directrice du Service des ressources financières

MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines  
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, fait la présentation du rapport annuel à la population 2015-2016.

Madame Maude Rousseau, protecteur de l'élève, fait la présentation de son rapport annuel 2015-2016.

### **03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**Madame Priscilla Lam Wai Shun, présidente du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage**

Elle a une question relative aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

**Madame Nadine Beaupré, parent d'élève**

Elle a une question sur les résultats scolaires et le classement des écoles diffusées dans les médias et sur le protecteur de l'élève.

**Madame Martine Provost, présidente de l'Association des professeurs de Lignery**

Elle a une question sur le rapport annuel (but ministériel n° 3 et 4).

C.C.-4183-12-16

### **04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

### **05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

### **06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016

### **07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

### **08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

08.01 Nomination au poste de direction adjointe des Services éducatifs

08.02 Demande de retraite progressive d'une direction adjointe d'école secondaire

### **09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

09.01 Résolution – Institution d'un régime d'emprunt

### **10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

10.01 Plan quinquennal du maintien des actifs immobiliers (PQMAI 2017-2022)

10.02 Projet de résolution pour le renouvellement de l'adhésion de la CSDGS au CARME

10.03 Projet de résolution pour la désignation du représentant de la CSDGS au CARME

- 10.04 Services professionnels pour la construction de l'agrandissement de l'école primaire Saint-Édouard
- 10.05 Services professionnels pour la construction de l'agrandissement de l'école secondaire Louis-Cyr
- 10.06 Services professionnels pour le rachat de plans et devis pour la construction de l'école EHDAA à Châteauguay

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

- 14.01 Coups de cœur

**15.00 COMITÉ DE PARENTS**

**16.00 DEMANDE D'INFORMATION**

**17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 18.01 Activités et événements

**19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

Rien à signaler.

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

C.C.-4184-12-16

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

C.C.-4185-12-16

**08.01 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE DES SERVICES ÉDUCATIFS**

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

de nommer, en date du 14 décembre 2016, madame **Pascale Gingras** à titre de directrice adjointe aux Services éducatifs au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période d'essai d'une année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4186-12-16

**08.02 DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE SECONDAIRE**

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires d'accepter ou de refuser une demande de retraite progressive (délégation n° 7.17).

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'autoriser une retraite progressive à 99 % à madame **Élaine Gagné**, directrice adjointe à l'école de la Magdeleine, du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

C.C.-4187-12-16

**09.01 RÉOLUTION – INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT**

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001), la commission scolaire des Grandes-Seigneuries (l'«Emprunteur») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 15 247 000 \$;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU' il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt

en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 28 octobre 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

1. qu'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 15 247 000\$, soit institué;
2. que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à

concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt pouvant être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la *Loi sur le ministère des Finances* (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- la présidente
  - la directrice générale
  - ou
  - la directrice des ressources financières
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

C.C.-4188-12-16

#### **10.01 PLAN QUINQUENNAL DU MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS (PQMAI 2017-2022)**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le Plan quinquennal du maintien des actifs immobiliers 2017-2022.

CONSIDÉRANT que le Plan quinquennal du maintien des actifs immobiliers (PQMAI) 2017-2022, incluant les annexes, permet à la commission scolaire de planifier les projets d'investissements nécessaires pour assurer l'intégrité des bâtiments, la sécurité du personnel et la continuité de sa mission.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent le Plan quinquennal du maintien des actifs immobiliers (PQMAI) 2017-2022, incluant les annexes.

Que s'amorce immédiatement la planification de la réalisation des projets pour l'année 2017-2018 au sein de la commission scolaire.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-4189-12-16**

**10.02 PROJET DE RÉSOLUTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA CSDGS AU CARME**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Politique d'acquisition de biens et de services # 82-01 (PABS) de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique au plan économique, pourvu que cette façon de faire n'ait pas pour effet de mettre en péril l'économie régionale dans le secteur visé par l'achat regroupé;

CONSIDÉRANT que le CARME regroupe douze (12) commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie et qu'il permet à la commission scolaire d'avoir accès à une structure et à des moyens lui permettant de s'approvisionner en biens et services de qualité, à des prix concurrentiels;

CONSIDÉRANT que le CARME permet à la Commission scolaire de Grandes-Seigneuries de réaliser des économies de temps reliées aux partages des tâches;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la période de collecte des mandats est réalisée au mois de janvier;

CONSIDÉRANT que par ces mandats, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries autorise le CARME à négocier avec des fournisseurs pour la commission scolaire, et ce, conformément aux conditions qui apparaissent au guide de politique et de procédures d'acquisition de biens et de services du CARME;

CONSIDÉRANT que la Politique d'acquisition de biens et de services du CARME se fonde sur :

- La *Loi sur l'instruction publique*;
- La *Loi sur les contrats des organismes publics* et les règlements sur les contrats d'approvisionnements et sur les contrats de service;
- Les décrets et accords intergouvernementaux de libéralisation du commerce conclus par le gouvernement du Québec;
- La constitution du CARME;
- La Politique de gestion contractuelle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Les bulletins d'interprétation des marchés publics (BIMP) produits par le Secrétariat du Trésor.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que le conseil des commissaires autorise la participation de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) au Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME) et autorise madame Michelle Fournier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries l'adhésion aux dossiers d'acquisition de biens et de service du CARME.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4190-12-16

#### 10.03 PROJET DE RÉSOLUTION POUR LA DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA CSDGS AU CARME

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Politique d'acquisition de biens et de services # 82-01 (PABS) de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique au plan économique, pourvu que cette façon de faire n'ait pas pour effet de mettre en péril l'économie régionale dans le secteur visé par l'achat regroupé ;

CONSIDÉRANT que le CARME regroupe douze (12) commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie et qu'il permet à la Commission scolaire d'avoir accès à une structure et à des moyens lui permettant de s'approvisionner en biens et services de qualité, à des prix concurrentiels;



CONSIDÉRANT que le CARME permet à la Commission scolaire de Grandes-Seigneuries de réaliser des économies de temps reliées aux partages des tâches;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est membre du CARME;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME), le représentant de la commission scolaire désigné par résolution et dûment mandaté :

- Adopte et assure le respect de la constitution du CARME;
- Adopte la Politique d'acquisition de biens et de services;
- Adopte les règlements qui régissent l'adhésion et la participation des organismes d'enseignement et des membres associés;
- Adopte le plan de travail annuel;
- Adopte le budget de fonctionnement;
- Entérine les décisions du comité exécutif relevant de l'assemblée générale, décisions prises lors de situation d'urgence;
- Confie des mandats spécifiques au comité exécutif;
- Nomme les membres du comité exécutif parmi les représentants dûment mandatés par les organismes d'enseignement;
- Sévit envers les organismes d'enseignement ou les membres associés contrevenants.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que le conseil des commissaires désigne et mandate monsieur **Frédéric Grandioux**, directeur du Service des ressources matérielles, comme représentant de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) lors de l'assemblée générale du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME)

Que le conseil des commissaires désigne et mandate monsieur **Jason Trevis**, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, comme représentant substitut de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) lors de l'assemblée générale du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4191-12-16

#### **10.04 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-ÉDOUARD**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorise l'agrandissement de l'école Saint-Édouard et qu'une somme de 5 254 852 \$ (taxes incluses) est réservée à cet effet;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le Règlement sur les contrats de services des

organismes publics qui prévoient la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire, que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir les services professionnels suivants :

<b>Architecture</b>
<b>TLA architectes inc.</b>

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est demandé que la grille d'évaluation soit déposée à la prochaine séance ordinaire du conseil des commissaires.

C.C.-4192-12-16

**10.05 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-CYR**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorise l'agrandissement de l'école secondaire Louis-Cyr et de l'école primaire Daigneau, et qu'une somme de 10 595 848 \$ (taxes incluses) est réservée à cet effet;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics qui prévoient la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

<b>Architecture</b>
<b>Vincent Leclerc architecte inc.</b>

que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4193-12-16

**10.06 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RACHAT DE PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE EHDAA À CHÂTEAUGUAY**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que le conseil des commissaires prenne acte de l'annulation du projet de résolution et appuie la recommandation du comité de retourner en appel d'offres en mode accéléré.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

#### **12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

#### **13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

#### **14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

##### **14.01 COUPS DE CŒUR**

##### **Coup de cœur de monsieur Cédric Fontaine, commissaire**

École des Bourlingueurs pour leur activité spéciale du 21 novembre sur le droit à une identité en lien avec la journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 2016. Pendant la journée, les élèves ont pris le temps de se saluer en prononçant leur prénom de façon respectueuse, autant avec les adultes qu'avec les élèves et en ont fait une compilation. Les participants ont salué une autre personne en nommant leur nom 7 589 fois. Bravo!

##### **Coup de cœur de madame Maude Simard, commissaire**

Ouverture de la bibliothèque à l'école Émilie-Gamelin. Bravo aux bénévoles!

##### **Coup de cœur de madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire**

Lancement du magazine ADO numérique à l'école Pierre-Bédard. Des informations de l'école suivront pour l'achat en ligne. Une copie papier a été remise au conseil des commissaires. Super beau projet!

L'agente de soutien au développement social du CLD des Jardins-de-Napierville, madame Sonia Dumais, a invité les commissaires du secteur sud à participer au Muni conseil scolaire de l'école Clotilde-Raymond, Daigneau et Saint-Michel-Archange. Un dîner a été organisé pour les élèves du conseil étudiant dont le but est de les informer et de les préparer à une réunion du conseil municipal scolaire qui aura lieu en janvier. Les commissaires ont participé avec la mairesse ou le maire ainsi que des membres du conseil de chaque municipalité. Super intéressant!

À l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond, les élèves auront des activités chaque jour lors de la Semaine de la persévérance scolaire.

##### **Coup de cœur de monsieur Stéphane Bessette, commissaire**

Muni conseil scolaire des élèves du conseil étudiant et des élus municipaux à l'école Daigneau. Bravo!

##### **Coup de cœur de madame Sophia Plante, commissaire**

Elle adresse des remerciements à madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, et à M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, secrétaire générale, pour la formation qu'elles ont offerte aux nouveaux membres des conseils d'établissement le mercredi 23 novembre dernier.

#### **15.00 COMITÉ DE PARENTS**

Madame Sophia Plante, vice-présidente du comité de parents, donne des informations sur les travaux du comité de parents, soit sur :

- Les critères d'inscription;
- La soirée du comité de parents du 14 décembre prochain.

**16.00 DEMANDE D'INFORMATION**

Rien à signaler.

**17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame Marie-Louise Kerneïš, présidente, souligne les sujets suivants :

- Consultation sur la Politique nationale en éducation – Réussite éducative.
- Conversation avec monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Inauguration de l'école de la Traversée et la présence de monsieur Sébastien Proulx, ministre : 17 janvier 2017.
- Projet de loi 105 : sanction le 23 novembre 2016.
- Colloque de l'Association des directeurs généraux de la Montérégie et de l'Estrie (ADIGECS) : très intéressant.
- Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) sera présent à la séance plénière du 7 février 2017.
- Proposition de formation aux commissaires sur les médias sociaux.
- Relations avec les municipalités.
- Instances régionales de concertation à la séance plénière du 7 février 2017.

**DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame Michelle Fournier, directrice générale, souligne les sujets suivants :

- Contenu pédagogique : séance plénière du 7 février 2017.
- Projet de loi 105 : critères, inscriptions, calendrier, informatique seront traités lors de la séance plénière du 10 janvier 2017.

Elle souhaite de joyeuses fêtes à tous!

**18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**  
**18.01 ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

**C.C.-4194-12-16**

**19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 22 h 20,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,  
que la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Présidence de la séance

---

Secrétaire générale

1312  
C:\Textes\Conseil\_commissaires\_pv\_présence\2016-2017\5. 13 décembre 2016 - 1312.doc